

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1

Date : 17/10/16

Lieu : Ecole Élémentaire Robert Delavaux

Durée : 2h

Personnes présentes : Enseignantes : Véronique Masson, Leïla Favrat, Françoise Pellet, Audrey Schmitt, Blandine Turki, Carole Sauge, Marie Cazeaud, Anne-Françoise Caré ; Maire : Yves Guyen ; 1^{ère} adjointe : Brigitte Andreosso ; Représentants de parents d'élèves : Marie Stantina, Benoît Labaune, Valérie Kolmayer, Mélanie Loyer, Virginie Berche, Sarah Stabile, Nathalie Mélières ; Présidente de Coup de Pouce : Manuela Brieux-Boutouta ; Equipe RASED : Sylvie Bérodiér.

Excusés/absents : Julien Barberot ; Personnel UFCV : Sandrine Boiston ; Comité consultatif scolaire : Marianne Beaupain.

- Élections de parents d'élèves : Elles ont eu lieu le 7 octobre 2016. Une liste se présentait avec 2 suppléants (6 titulaires soit 8 personnes). Sur 249 électeurs inscrits, il y a eu 124 votants, dont 105 suffrages exprimés et 19 bulletins nuls, soit un taux de participation de 49,8 % (48,36 % l'année dernière). Participation en très légère hausse. Cette année, les familles ont été incitées à voter par correspondance suite aux dispositions de sécurité. Nous remercions les parents délégués qui se sont occupés de la mise sous enveloppe et de la tenue du bureau de vote, pendant 4 heures. Il est à noter qu'aucune personne ne s'est présentée le jour du vote : 1 vote présentiel d'un parent qui a tenu le bureau de vote. Les coordonnées de parents élus ont été données dans les cahiers de liaison des élèves et affichées devant l'école. Elles ont été transmises à la municipalité.

1/ Équipe pédagogique, Réseau d'aide et effectifs

Nous accueillons dans l'équipe trois collègues : Leïla Favrat (décharge de direction le lundi avec les cm1/cm2 et complément de service de Véronique Masson le mardi et un mercredi sur deux), en fonction aussi à la maternelle Edouard Herriot ; Carole Sauge en CE1/CE2 et Marie Cazeaud en CE2

Les effectifs de l'année 2016-2017 sont les suivants : 6 classes, 148 élèves contre 152 l'année dernière.

| | | |
|----------|---------------------------------|--|
| CP → | Audrey Schmitt / Blandine Turki | 26 |
| CE1→ | Françoise Pellet | 27 |
| CE1/CE2→ | Carole Sauge | 8+14=22 (+ 1 CE1 à la prochaine rentrée) |
| CE2→ | Marie Cazeaud | 26 |
| CM1→ | Véronique Masson / Leïla Favrat | 24 |
| CM1/CM2→ | A.F. Caré / Leïla Favrat | 5+18 = 23 (-1 CM2 + 1 CM1) |
| TOTAL→ | | 148 (149) |

Des effectifs importants en en CE1 (35) en CE2 (40) et en CM1 (29) ont donné lieu à la création de classes à double niveau.

- *Présentation du RASED* : Le RASED est le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Il est régi par l'inspecteur de l'Éducation Nationale de notre circonscription. Il est représenté par Sylvie Bérodiér, professeur des écoles, enseignante spécialisée, et Christine Simonin, psychologue scolaire. Nous pouvons faire appel à elles en plus des aides que nous apportons à nos élèves, en maths et français. Elles peuvent intervenir ponctuellement dans l'école, ainsi que dans d'autres écoles du secteur. Les bureaux du réseau d'aide sont basés à l'École Élémentaire Saint-Claude à Besançon. La psychologue scolaire, Christine Simonin, rencontre les enfants à la demande des

familles ou des maîtres, dans le respect de la discrétion (03.81.53.76.36).

- **Actions du RASED** : pour le moment, Mme Bérodière explique qu'elle intervient deux fois $\frac{3}{4}$ d'heure. La priorité actuelle est axée sur le cycle 2 (CP, CE1 et CE2) au 1^{er} trimestre, puis sur le cycle 3 (CM1, CM2) au second trimestre, et enfin sur la maternelle au trimestre 3. C'est l'inspectrice de circonscription qui décide des axes prioritaires. Mme Bérodière prend en charge, pendant les heures de cours, 2 élèves de CE1 et des élèves de CP en ateliers phonologiques. Les groupes sont constitués au maximum de 6 élèves.

2/ Attributions du Conseil d'Ecole

Le Conseil est constitué pour un an et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Sur proposition de la Directrice, il vote le règlement intérieur de l'école, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, adopte le projet d'école... Il est consulté sur les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants, l'hygiène scolaire. Le détail complet des compétences du Conseil d'école est tenu à la disposition des parents qui en feraient la demande auprès de la directrice. Il a été préalablement envoyé par mail aux membres du Conseil d'École.

3/ Règlement intérieur

Une charte de la laïcité est intégrée au règlement intérieur et doit être signée par les familles. Quelques modifications de formulations ont été apportées. Un point sur l'assurance a été ajouté. La question de l'accès aux classes pendant le temps scolaire est de nouveau évoquée, les portes devant rester fermées. Un carillon a été posé à la grille. On demande aux personnes de se présenter aux classes côté rue pour identification (personne ne peut quitter sa classe pour aller ouvrir). Monsieur Guyen précise qu'un enfant qui n'aurait pas quitté l'école à l'heure de la sortie ne sera pas pris en charge par le périscolaire s'il n'y est pas inscrit. Après modification, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

4/ PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Il recense les risques sur la commune et formalise les mesures à prendre si une alerte est déclenchée. Le PPMS est actualisé tous les ans. Dorénavant, 3 exercices PPMS sont mis en place dans l'année scolaire. Parmi ces 3 exercices, un spécifique « attentat-intrusion » devait avoir lieu avant les vacances d'automne. Il se trouve qu'une intrusion s'est produite à l'école maternelle jeudi 29 septembre. Le PPMS a donc été déclenché. Chacun s'est confiné dans sa classe pendant une demi-heure environ. Un bilan a été rédigé et des solutions sont en cours de réflexion avec les différents partenaires (gendarmerie, mairie, UFCV). Les membres du conseil d'école consultent et signent ce PPMS.

5/ Activités pédagogiques

→ **Commémoration du 11 novembre** : les enfants qui le souhaitent peuvent venir chanter la Marseillaise au monument aux morts, lors de la cérémonie de commémoration. La cérémonie a lieu à 11h.

→ **Projet « L'École, maison commune – au cœur de la République »** : L'école a participé l'année dernière à ce projet. Les productions des classes ont été mises en ligne sur le site <http://ecolemaisoncommune.ac-besancon.fr/>.

→ **Piscine** : Les séances piscine concernent à priori les élèves des niveaux CP, CE1 et CM1. L'école a demandé à inscrire les classes de CP, CE1, CE1/CE2 et CM1. Faisant partie du

Grand Besançon, elle n'a pas de certitude sur la validation des inscriptions (les classes bisontines sont prioritaires). Il s'est avéré impossible de raisonner en terme de niveaux de classes car les effectifs sont trop importants et le décloisonnement est trop compliqué.

→ **Patinoire** : les classes de CE2 et CM1/CM2 demandent à s'inscrire.

→ **Jeunesses Musicales de France** : les classes de CP, CE1-CE2, CM1-CM2 et CM1 sont concernées. La classe de CP ainsi que celle des CE1-CE2 se déplacera sur deux dates pour aller voir deux représentations musicales : « Le rythme des 5 continents » et « Décacorde ». Les dates ne sont pas encore disponibles. Les CM1-CM2 et les CM2 assisteront à une représentation musicale de percussion corporelle intitulée « Zou ! ».

→ **Cinéma** : les classes de CP et CE1-CE2 assisteront à une séance de cinéma au théâtre de l'Espace à Planoise le 16 décembre pour une projection du film « Wallace et Gromit ».

→ **Projet « Espace biodiversité »** : Les élèves de l'école sont intégrés au projet de création d'un espace biodiversité sur le secteur de Valentin, à proximité de la MARPA, avec la création d'un verger communal, et d'une mare. L'année dernière, des classes de CP et CE1 ont pris part à la plantation des arbres fruitiers et d'une haie mellifère. Ce projet est suivi par Patricia PELTIER (Adjointe Communication/DDCV.) Un travail en partenariat avec le CPIE de Brussey pour la création de supports pédagogiques et l'animation de sessions sur le terrain avec les enfants du groupe élémentaire et de l'UFCV est prévu cette année. Il débute jeudi 24 novembre et jeudi 1^{er} décembre pour les CM1 et CM2 sur le thème « Aménager aujourd'hui le paysage de demain ». Cette année, les CP travailleront autour du thème du verger tandis que les CE1 et CE2 travailleront sur la mare.

→ **Rencontres sportives interclasses** : Une course longue aura lieu, à l'arboretum, après les vacances de la Toussaint. Trois autres rencontres seront programmées : jeux collectifs, randonnée, et triathlon au mois de juin.

→ **Ski de fond** : des sorties sont envisagées pour les classes de CM1 et CM1-CM2. Les classes sont en attente des documents d'inscription.

→ **Projet lutte** : l'intervention de Drissi Djelloul, animateur de lutte agréé, est reconduite cette année en 5^{ème} période dans les 6 classes (financement des séances par la mairie sur le budget fonctionnement.)

→ **Classe découverte** : Les élèves de CM1 partiront en voyage scolaire à Guédelon pour découvrir le monde médiéval au temps des Châteaux forts. Ce séjour se déroulera du 6 au 9 juin où les élèves pourront travailler sur plusieurs ateliers pédagogiques, et œuvreront notamment sur un chantier médiéval. Ils visiteront également une église et un village d'époque.

Les déplacements en bus pour les activités pédagogiques pré-citées sont financés par la commune.

6/ Comptes de l'école

L'école fonctionne grâce aux subventions municipales (sur l'année civile) et grâce à la coopérative scolaire affiliée à l'O.C.C.E. (Office Central de Coopération à l'École), sur l'année scolaire. Le solde de la coopérative scolaire se monte à 2 191,19 euros, qui sont répartis par élève entre les six classes. Le budget pris en charge par la municipalité se divise ainsi : 34 euros par élève pour le fonctionnement (fournitures, papier, cartouches...) et 1500 € pour les

manuels, 5 000 € pour les transports, une ligne prévue pour les entrées piscine et patinoire (1 700 €). En investissement, la fixation du support de vidéoprojecteur en salle informatique reste à finir.

7/ Point avec le Périscolaire

Les faits rapportés se présentent comme tels : l'accès au périscolaire a été jugé « trop facile » malgré la sonnette à l'entrée. Un membre devrait être obligatoirement présent dans le bureau pour vérifier les arrivées et ouvrir le portail. Les consignes ministérielles de sécurité périscolaire ne sont pas aussi exigeantes que celles du temps scolaire. Le petit portail qui donne accès au terrain de sable reste fréquemment ouvert pendant le temps scolaire. Tous les binômes d'animateurs doivent bien être en possession des clefs.

8/ Questions diverses

→ M. Labaune a souhaité avoir un retour sur le problème d'intrusion à l'école maternelle (surtout sur la réunion qui a suivi car il ne lui semble pas avoir eu l'information). Un « débriefing » a bien eu lieu sur invitation de la mairie (3 gendarmes, des parents de l'association Coup de pouce, Sandrine Boiston, les directrices et l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Besançon 3). Les parents présents ont eu pour mission de répondre aux questions des familles et de faire relais. Par ailleurs, le maire et les gendarmes étaient présents sur les lieux le lendemain de l'intrusion pour répondre à toutes les préoccupations des parents demandeurs.

→ Les parents d'élèves ont également souhaité avoir plus d'informations sur la présence d'un enfant bénéficiant de l'assistance d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) en classe de CE2. Cependant, « il ne s'agissait pas de parler du cas spécifique de cet enfant mais plutôt de l'impact sur la classe et de la communication faite aux enfants et aux parents ». A cette requête, l'équipe éducative se réfère à la loi de 2005 relative à l'égalité des droits et des chances qui stipule que tout enfant handicapé est de droit un élève. L'Éducation Nationale met en œuvre les mesures décidées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH. Les autres enfants de la classe ont l'occasion de débattre de l'égalité des droits, du respect, de la tolérance, en Enseignement Moral et Civique. Quant aux familles, il n'est pas nécessaire de les informer plus particulièrement.

→ Mme Andreosso présente un projet de spectacle lancé par les élus du Conseil Municipal des Enfants CME. Ce spectacle serait dédié en particulier aux seniors de la commune, mais aussi à leurs familles. La date du 13 mai est validée. De nombreux enfants (hors CME) se sont déjà inscrits pour y participer. Mme Andreosso s'est rapprochée de l'UFCV pour voir s'il était possible de préparer une partie du spectacle dans le cadre des NAP. Elle a leur accord de principe et ils se réuniront prochainement pour un premier échange.

Mme Andreosso demande s'il serait également possible que la chorale cycle 3 chante pour cette occasion. Mme Favrat, qui dirige cette chorale, trouve l'idée intéressante.

→ Association de parents d'élèves « Coup de pouce » : Mme Brioux-Boutouta, présidente, explique que la constitution du Bureau est établie. Cependant, les adhésions sont faibles cette année et elle rappelle que la possibilité d'aider l'école est liée à cette implication. Une bourse aux jouets est prévue le 13 novembre. La prochaine réunion de l'association se déroulera le 18 novembre au domicile de Mme Beaupain à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance,
Carole SAUGE

La présidente du conseil,
Anne-Françoise CARE